



La gestion des déchets d'amiante en Occitanie



Des principes à connaître, des règles à appliquer avec rigueur

L'amiante, présent dans de nombreux produits et matériaux de construction, est dangereux pour les humains: c'est un cancérigène avéré.

Toute opération sur les matériaux et produits contenant de l'amiante peut libérer des fibres, par exemple lors de retraits, de démolitions, de simples manipulations ou de transports.

Il est interdit de réutiliser les matériaux et produits contenant de l'amiante.

Le retrait d'amiante par un professionnel nécessite le recours à une entreprise certifiée pour le traitement de l'amiante (voir dernière page).

Les déchets d'amiante doivent être éliminés dans une filière adaptée selon leur état :

- a. Lorsqu'ils sont liés à des matériaux inertes qui ont conservé leur intégrité (plaques ondulées, éléments de bardage, canalisations...), ils peuvent être éliminés dans des installations

de stockage de déchets non dangereux disposant d'alvéoles spécifiques amiante.

- b. Les déchets d'amiante libre (floccages, débris, équipements de protection individuelle (EPI) ...) doivent être stockés dans des installations dédiées aux déchets dangereux.

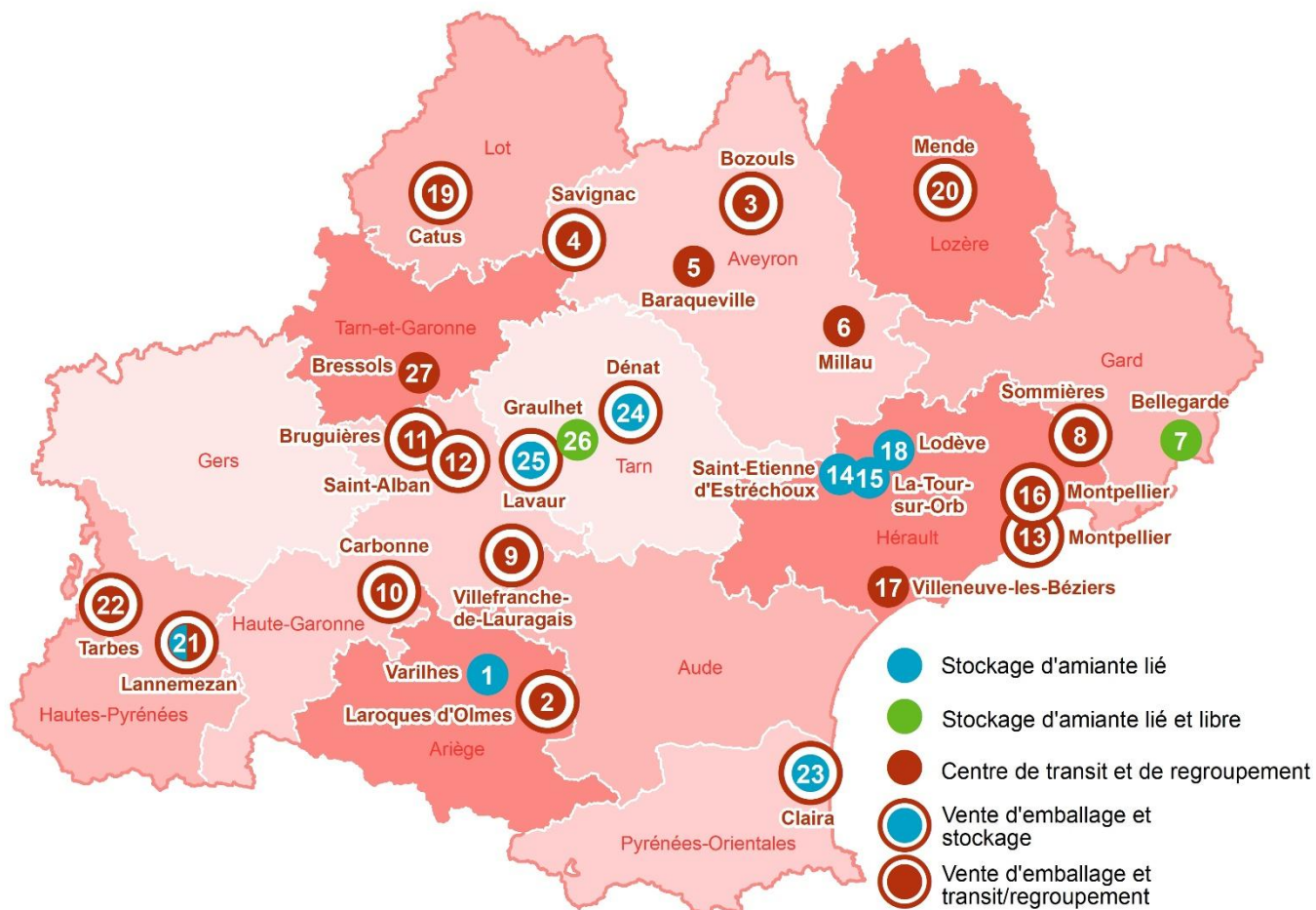
- c. Des centres de transit et regroupement peuvent accueillir les déchets d'amiante avant élimination.

- d. Quelques déchèteries sont susceptibles d'accepter les déchets d'amiante lié. Rapprochez-vous de votre collectivité.

Avant transport, les déchets d'amiante doivent être conditionnés dans des emballages appropriés et fermés pour éviter toute dispersion de fibres.

Avant de se déplacer, contacter le site pour connaître les modalités de dépôts et réaliser les démarches préalables.

Sites accueillant les déchets d'amiante en Occitanie – juin 2025



1	NEXSTONE	Lieu-dit Filatié 09120 VARILHES	05 61 69 59 50
2	PAPREC SUD-OUEST - ARIEGE	ZI du Moulin d'Enfour 09 600 LAROQUE-D'OLMES	05 61 03 24 70 ariege@paprec.com
3	BRALEY ROUERQUE LOCA BENNE	ZA Les Calsades 12 340 BOZOULS	05 65 44 93 24 onet@braley-france.com
4	DECHETS SERVICES 12	ZA La Glèbe 12 200 SAVIGNAC	05 65 81 16 49 contact@ds12.fr
5	PUECHOULTRES & FILS	59, rue Marengo 12 160 BARAQUEVILLE	05 65 69 02 70 sarl@puechoultres.fr
6	SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT	Rue de Bouderre 12 100 MILLAU	05 65 61 09 79
7	SARPI MINERAL FRANCE pas de particuliers sur site	Route de Saint-Gilles 30 127 BELLEGARDE	04 66 01 13 83 accueil-k1.bellegarde@veolia.com
8	SPUR ENVIRONNEMENT	ZI Corata 30 250 SOMMIERES	04 66 80 99 15 spur-sommieres@sarpindustries.fr
9	CLER VERTS	26 Chemin de la Camave 31 290 VILLEFRANCHE- DE-LAURAGAIS	05 61 81 68 22 contact@cler-verts.fr

10	CORUDO	4, Rue des Ateliers - ZI Naudon 31 390 CARBONNE	05 61 97 67 37 perez@corudo.fr
11	RECYDIS BRUGUIERES	11, Chemin des Pierres 31 150 BRUGUIERES	05 61 35 20 29
12	TRIADIS SERVICES pas de particuliers sur site	27, Avenue Léon Jouhaux 31 140 SAINT-ALBAN	Pro : 05 34 27 05 88 - 05 34 27 66 54
13	NEXSTONE – Site de Lattes pas de particuliers sur site	Rue de la 1 ^{ère} écluse 34 000 MONTPELLIER	07 63 19 47 91 marielaurence.ronda@colas.com
14	NEXSTONE – ISDND de Saint Etienne d'Estréchoux pas de particuliers sur site	20 rue du four à chaux 34 260 SAINT ETIENNE D'ESTRECHOUX	06 60 74 46 65 stephane.lefebvre@colas.com
15	ENTREPRISE LOPEZ	D35 34 260 LA-TOUR-SUR-ORB	04 67 95 06 34
16	SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT	595 rue du Mas Saint-Pierre 34 070 MONTPELLIER	04 67 06 16 17
17	TRIADIS SERVICES pas de particuliers sur site	Impasse René Gomez, ZI du Capiscol 34 420 VILLENEUVE-LES-BEZIERS	04 67 76 13 19
18	VMITP - ENTREPRISE ROUVIER	RD153 34 700 LODEVE	04 67 44 30 03 vmitp.soumont@rouviers.fr
19	RECYDIS CATUS	416 route des Matalines 46150 CATUS	05 65 35 80 97 marion.solere@paprec.com
20	CHIMIREC MASSIF CENTRAL	ZAE du Causse d'Auge 48 000 MENDE	04 66 32 07 26 chimirec-massifcentral@chimirec.fr
21	PYRENEES SERVICES INDUSTRIES	Pôle Environnement 65 300 LANNEMEZAN	05 62 98 35 40
22	PYRENEES SERVICES INDUSTRIES	ZI BASTILLAC 65 000 TARBES	05 62 51 11 15
23	HEKA ENVIRONNEMENT	Lieu-dit Lo Pilo Nord 66 530 CLAIRA	06 42 82 93 18
24	ALBI REMBLAIS RECYCLES	Les Fargues 81 120 DENAT	05 63 55 64 79 contact@arr81.fr
25	COVED ENVIRONNEMENT	150 chemin des Bruges de Jonquièrre 81 500 LAVAUR	05 61 70 81 18
26	OCCITANIS pas de particuliers sur site	3412, Route de Sieurac 81 300 GRAULHET	05 63 42 35 35
27	VALMAT	205 Chemin de Fontanilles 82 710 BRESSOLS	05 63 26 52 35 contact@valmat-recyclage.fr

IMPORTANT

Avant de vous déplacer sur un site, il vous appartient de prendre contact avec l'entreprise que vous aurez sélectionnée afin de connaître les modalités de dépôt et réaliser les démarches préalables.

Rappel des textes généraux

Interdiction de l'amiante

Décret n° 96-1133 du 24 décembre 1996.

Protection de la population

Lutte contre la présence d'amiante : articles L.1334-17 du code de la santé publique.

Exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis : articles R.1334-14 à R.1334-29 du code de la santé publique.

Protection des travailleurs

Articles R.4412-94 à R.4412-148 du code du travail.

Gestion des déchets

Prévention et gestion des déchets - titre IV du livre V du code de l'environnement : articles R.541-7 à R.541-11-1, articles R.541-42 à R.541-48, articles R.541-76 à R.541-79

Transports

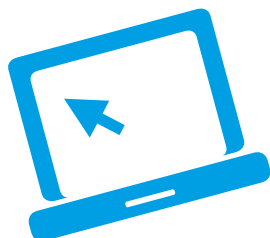
Transport des déchets : article R.541-49 à R.541-61 du code de l'environnement.

Règlement relatif au transport de marchandises dangereuses par la route (règlement ADR).

SANCTIONS

Article L.541-46 du code de l'environnement : « Le fait d'abandonner des déchets est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende. »

Article L.173-1 du code de l'environnement : « Le fait d'exploiter une installation sans disposer des autorisations est puni d'un an d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende. »



Consulter la liste des entreprises certifiées **AFNOR**, **GLOBAL**, **QUALIBAT**, procédant au retrait de l'amiante sur les sites internet de ces organismes.

Pour aller plus loin :

<https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/amiante#Entreprises-certifiees-procedant-au-retrait-ou-a-l-encapsulation-de-nbsp>



Contacts

Pour une première orientation

ORDECO

ordeco@ordeco.org

06 11 48 19 02

Pour les installations de transit et de stockage

DREAL Occitanie

Direction des Risques Industriels

dri.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

05 62 30 27 14

Pour les transports

DREAL Occitanie

Contrôle des transports terrestres

dtro.dt.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

05 61 58 64 29

Pour la santé et la sécurité au travail

DREETS Occitanie

Pôle Politique du Travail

DREETS-OC.PoleT@dreets.gouv.fr

09 88 88 81 80